



**Conférence donnée au cours de la session
2006 des Semaines Sociales de France,
"Qu'est-ce qu'une société juste ?"**

Crise de la protection sociale ou crise du modèle social ?

JÉRÔME VIGNON¹

Crise de la protection sociale : voilà une expression familière aux Français auxquels on ne cesse de rappeler la récurrence des déficits sociaux. En rattachant la crise de la protection sociale au modèle social, et plus largement au modèle social européen, je propose un cadre large à notre interrogation : en fait la crise de la protection sociale ne se sépare pas d'un mode de fonctionnement du marché du travail et de l'emploi ; l'ensemble constitue le "système social français". Mais ce "système social" n'est lui-même qu'une variante, singulière certes, d'un modèle plus général que nous partageons avec les Européens.

Mon exposé comportera donc deux parties : la première plus spécialement consacrée au "modèle social européen", particulièrement sur la sellette ; la seconde tournée vers la situation française. Ceci étant pour le cadre, il faut dire aussi un mot de la démarche. Je voudrais éviter un exposé trop dichotomique, séparant l'analyse socio-économique et le point de vue chrétien. Pourtant c'est bien mon but : quelle contribution attendre des Chrétiens à l'orientation vers une société de justice, dans le contexte de "crise du modèle social" qui est le nôtre ? La démarche consistera à situer les Chrétiens comme partie prenante à un débat sur la justice qui ne nous a pas attendus. Nous devons en prendre acte pour mesurer où notre engagement est requis, où nous pourrions apporter une contribution, nourrie de l'esprit des Béatitudes. Pour faire simple, la démarche que je propose distingue entre la question d'une société juste – qui est l'expression, en démocratie pluraliste, d'un socle de principes communs normatifs, un peu comme un socle constitutionnel – et celle d'une société bonne qui prend parti, au-delà des principes communs, sur les actions concrètes qui donnent vie à ces principes, au nom d'une orientation morale. Je dis cela en particulier parce que lorsque nous entendrons Philippe Van Parijs, nous mesurerons la richesse des débats initiés par la philosophie politique pour donner un fondement à la société juste aujourd'hui.

Crise de la protection sociale ou crise du modèle social européen ?

Le modèle social européen est l'aboutissement d'une recherche de justice sociale durable. Il est aujourd'hui profondément ébranlé. Mais il se renouvelle aussi au travers d'une expression enrichie, actualisée, des principes de justice sociale qui le sous-tendent.

Les caractères du modèle social européen

Le modèle social européen, tel qu'il s'est constitué au cours de 150 ans d'histoire industrielle et économique, a été forgé par la nécessité d'établir la paix sociale en réponse à la question sociale issue de la condition ouvrière. On peut le qualifier de "modèle", comme on peut parler de modèle nord-américain ou chinois ou japonais, dans la mesure où il y a bien une cohérence typiquement européenne entre les règles du contrat de travail, le rôle des partenaires sociaux (organisations professionnelles et syndicales), les mécanismes de prévoyance sociale. Il s'agit d'un modèle "commun" à tous les pays européens, puisque fruit d'une histoire industrielle, politique, et sociale très similaire.

Dans ce modèle, la dimension de justice se manifeste particulièrement par : l'étendue des droits sociaux (droit à un travail ; droit à une protection en cas de perte ou d'absence de travail ; droit à une représentation collective) ; la dynamique du contrat de travail qui lie de façon réciproque le salarié et l'employeur. On note au passage la

¹ Jérôme Vignon est directeur à la Direction Générale de l'Emploi, des Affaires sociales et de l'égalité des chances. Il est aussi président des *Assises chrétiennes de la mondialisation* et membre du Conseil des Semaines Sociales de France.

Crise de la protection sociale ou crise du modèle social ?

résonance très forte entre la doctrine sociale de l'Église, depuis l'encyclique *Rerum Novarum* de Léon XIII, et ce modèle social européen aux valeurs fortes : le travail n'est pas une marchandise ; les corps intermédiaires préviennent l'inégalité des contrats ; le faible voit sa survie garantie par la solidarité de la protection sociale.

Réponse aux luttes sociales, le modèle social européen se met en place progressivement entre les deux guerres mondiales, autour de la figure du travailleur masculin, principal apporteur de ressources. Dans les pays influencés par la culture bismarckienne, il revêt très tôt une forme législative très complète². Mais il faut attendre le traumatisme de la seconde guerre mondiale pour que les protections limitées aux travailleurs et à leurs ayants-droits, s'étendent à l'ensemble de la population, qu'elle ait ou non cotisé à un régime d'assurance sociale. C'est la philosophie du célèbre Rapport Beveridge rendu public en 1943, qui instaure une protection universelle, financée par l'impôt, couvrant le risque vieillesse et le risque maladie pour tous. La thèse de Lord Beveridge était « qu'égaux devant la mort pour défendre ensemble leur pays, les sujets britanniques devaient le rester devant la vie qui s'ouvrait avec la victoire ». Ces prémisses universalistes et solidaristes se développent aussi dans l'ensemble des mouvements de la Résistance, y compris en France.

Au cours des 30 années qui suivirent, une synergie s'établit entre la croissance économique et l'extension des régimes sociaux : les dividendes élevés de la première financent la seconde, qui à son tour soutient la consommation. On peut alors vraiment parler d'État providence tant l'État devient le moteur de cette expansion et en même temps l'acteur, par l'étendue des services publics chargés d'administrer cette protection. La justification de l'État providence, dès cette époque, n'est pas seulement d'organiser la solidarité pour fournir réparations et compensations. Elle est aussi de mettre en selle les individus, de garantir par la santé et la réduction de la durée du travail, l'entretien du capital humain au service de l'économie. Pour la France par exemple, cette intention promotrice du capital humain est particulièrement nette, au début des années 70, avec les grandes lois organisant avec le concours de l'État le développement paritaire de la formation continue.

Le modèle social européen profondément ébranlé

Cette synergie va s'étioler partout en Europe avec le ralentissement durable de la croissance à la fin des années 70. C'est le début d'une crise longue de l'État Providence. Celui-ci réussit à enrayer les crises conjoncturelles, à atténuer les récessions, jouant bien son rôle compensateur. Mais il ne parvient pas en revanche à assurer sa seconde mission de prévention et d'habilitation : un chômage de masse s'installe. Ce chômage dit structurel, devient à la fois la cause économique d'un déséquilibre financier – les chômeurs coûtent, mais ne cotisent pas – et le symptôme d'un déséquilibre social – une part durable et croissante de la population d'âge actif n'a plus accès à l'emploi. On peut donc parler d'une forme d'inefficience, à la fois économique et sociale, de l'État Providence.

Toutefois cette inadaptation est loin de se ramener aux seules causes économiques souvent invoquées par les détracteurs du modèle social européen : il engendrerait des coûts du travail insupportables à l'heure de la compétitivité avec les nouveaux pays émergents ; il freinerait la mobilité professionnelle, indispensable dans un contexte de changements technologiques plus rapides. D'autres évolutions expliquent au moins autant l'inadaptation du modèle social européen. C'est le cas du passage, depuis une trentaine d'années, à un autre mode de vie familiale où l'autonomie féminine, conquête majeure de cette période, passe par l'accès à l'emploi, mais où le lien conjugal se fragilise, augmentant partout en Europe le nombre des familles monoparentales mal protégées par l'État Providence³. C'est le cas aussi de l'allongement considérable des espérances de vie (+ 8 ans en 40 ans ou + 10 semaines chaque année), en contradiction avec la tendance à la réduction du nombre d'années de vie active, c'est-à-dire d'années de cotisation, alors que cette réduction était tenue encore il y a peu dans beaucoup de pays de l'Union Européenne, pour un acquis essentiel⁴.

Le modèle social européen sur la voie de son renouvellement

Dès le début des années 90, au moment de s'engager dans l'intégration monétaire et économique qui va faire des déficits publics un enjeu d'intérêt commun, les États Membres de l'Union réalisent que la modernisation de l'État providence devient du même coup un enjeu commun. Il se concrétisera progressivement dans le cadre de ce qu'on appelle désormais la *stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi*⁵. Celle-ci tente de faire face aussi aux deux aspects de la crise de l'État Providence : d'une part avec la stratégie européenne de l'emploi, elle

² Une loi adoptée par le Parlement Tchécoslovaque en 1924 couvre déjà, par exemple, l'ensemble du champ de l'assurance-vieillesse, chômage et invalidité.

³ Un rapport de *Caritas Europe*, mené en 2004 dans l'ensemble des pays de l'Union européenne, révélait la généralité du risque élevé de pauvreté des familles monoparentales, dans l'ensemble des pays de l'Union européenne, quel que soit leur niveau de développement et de richesse par habitant

⁴ Voir par exemple le *Livre vert de la Commission européenne*

⁵ Mise en place lors du Conseil européen de Lisbonne, en mars 2000, cette stratégie "coordonne" jusqu'en l'an 2010 l'ensemble des politiques nationales des 25 États membres dans les domaines macroéconomiques et pour l'emploi, ainsi que pour les politiques sociales, ces dernières recouvrant la lutte contre la pauvreté et les réformes des systèmes majeurs de protection sociale, assurance vieillesse et systèmes de santé. Cette coordination revêt un caractère contraignant pour les politiques macroéconomiques et d'emploi, régis par des dispositions formelles du Traité de l'Union européenne (actuellement, le Traité de Nice) ; elle se développe sur une base volontaire pour les politiques sociales, à l'égard desquelles les compétences de l'Union européenne sont très limitées

Crise de la protection sociale ou crise du modèle social ?

fait du relèvement des taux d'activité et de la participation à l'emploi un objectif fondamental. D'autre part avec ce qu'on appelle la coordination européenne en matière de lutte contre la pauvreté et de modernisation des systèmes de retraite et de santé, elle fait de la lutte contre la pauvreté, du retour à l'équilibre durable des comptes sociaux et du maintien d'un haut niveau de protection sociale, un autre ensemble d'objectifs communs.

Liés par ces objectifs communs d'emploi et de lutte contre la pauvreté, les États membres n'ont pas d'obligation de résultats aussi stricte qu'en matière budgétaire. Ils doivent cependant fournir et publier des "Plans stratégiques nationaux", qui donnent lieu à un extraordinaire échange d'idées et de pratiques sur les voies et moyens d'atteindre ces objectifs d'un pays à l'autre. Ce débat, peu connu il est vrai du grand public, a culminé à Hampton Court en Octobre 2005, à l'occasion d'un Conseil européen extraordinaire au cours duquel le Premier Ministre britannique a finalement sagement renoncé à imposer sa propre version de l'avenir du modèle social européen. Ce débat a plutôt conduit à renforcer un consensus européen sur les valeurs qui doivent inspirer l'effort pour réaliser les objectifs communs.

J'ai trouvé pour ma part l'expression la plus achevée de ce consensus sur les valeurs, appelé aussi "consensus normatif" européen, dans un ouvrage de recherches sociales, élaboré par une équipe internationale sous la responsabilité de Bernd Von Maydell⁶. Cet ouvrage me paraît bien résumer l'orientation de justice sociale sous-jacente à la plupart des réformes en cours dans les différents États membres de l'Union européenne pour remettre le marché du travail et protection sociale en phase positive, entre eux, et en phase avec le changement économique et culturel. Selon ce "consensus normatif", l'État et la société (c'est-à-dire y compris les partenaires sociaux et la société civile) doivent s'astreindre, en vue d'une société juste, à respecter trois principes. Le premier est un principe d'autonomie, selon lequel les lois, règles ou programmes publics doivent avoir pour objet de promouvoir l'autonomie des personnes, de la libérer non seulement du besoin mais aussi de la passivité – "Not only freedom from need, but also freedom to act"⁷. Le second est un principe d'inclusion sociale, selon lequel les mêmes règles ou programmes doivent viser l'appartenance de tous au corps social, une relation positive entre les personnes et les communautés. Ce principe passe bien entendu par le moyen de la solidarité, impôts ou cotisations sociales, mais il met aussi l'accent sur la participation au changement. Enfin le troisième est un principe de *justice redistributive*, consistant en pratique à viser l'amélioration de la situation relative des plus pauvres dans la société, principe très directement inspiré par la thèse du philosophe libéral John Rawls.

Ces trois principes dynamisent en quelque sorte le consensus normatif initial du modèle social européen, davantage fondé sur un contrat social statique. Pour ma part, j'ai réalisé à quel point ils imprégnaient le changement culturel à l'œuvre dans les sociétés européennes lorsque j'ai eu la charge de l'animation, en 2003, de l'Année européenne pour les personnes handicapées. Régulièrement. Lorsque j'utilisais cette expression "d'une Année européenne pour les personnes handicapées" devant un auditoire composé des associations de personnes handicapées, je me suis fait reprendre, à un double titre : personnes souffrant d'un handicap et non pas handicapées, afin que l'on identifie bien la personne et non le handicapé ; Année européenne avec ces personnes et non pour ces personnes "Nothing about us without us" : "Ne dites rien sur nous sans nous".

Comment ces principes influencent-ils les politiques nationales et les jeux d'acteurs ? J'ai déjà mentionné la définition d'objectifs communs, sur base desquels sont présentés des plans nationaux, publics, exposant comment chaque État entend atteindre ces objectifs. Ces principes sous-tendent aussi les principaux débats sociaux de la Stratégie européenne de Lisbonne, essentiellement les deux débats de la *flexicurité* et de *l'inclusion active* qui influencent désormais la conception des politiques sociales et d'emploi. Par *flexicurité*, il faut comprendre, au-delà du seul paradigme danois, une vision qui concerne l'ensemble des personnes constituant la population en âge de travailler dans la perspective du cycle de vie. Étant admis que ce cycle comportera davantage de changements et donc davantage de transitions – c'est l'aspect flexibilité –, comment donner à chacun davantage de maîtrise de son parcours, grâce au ressourcement professionnel et familial, grâce aux revenus de remplacement, grâce aux "accompagnements personnalisés" – c'est l'aspect sécurité. *L'inclusion active* concerne plus spécialement ceux qui sont exclus depuis longtemps du marché du travail. Elle vise leur réinsertion dans une activité (subventionnée ou non) par la combinaison de ressources financières, d'une acquisition de compétence et surtout de services facilitateurs (logement, santé, transport, services financiers).

L'apport de la conscience chrétienne aux débats en cours

Pour l'acteur européen que je suis, témoin de ces discussions, il est fascinant de constater que les divergences de vue entre les pays reflètent autant des sensibilités politiques variées, plus ou moins libérales ou plus ou moins sociales, que des convictions anthropologiques et culturelles propres à chaque société. Le grand débat sous-jacent porte en réalité sur l'importance donnée respectivement à l'idéal de la responsabilité – où l'on met l'accent sur la responsabilité de l'individu à l'égard de la société – et l'idéal de la solidarité – où prime la responsabilité du corps social à l'égard de l'individu. Tony Blair, social-démocrate, par ailleurs anglican engagé et très sensible à la

⁶ Bernd Von Maydell, ancien directeur d'études sociales au sein du *Max Planck Institut*, a publié avec une équipe de chercheurs de diverses nationalités *The enabling welfare state*, éditions FUB Verlag, 2005

⁷ Traduction : « Pas seulement libération à l'égard du besoin, mais libération pour agir ».

Crise de la protection sociale ou crise du modèle social ?

foi catholique, un défenseur farouche de la thèse de la responsabilité, est-il moins chrétien que Romano Prodi, chrétien social resté très attaché à l'appui que chacun doit continuer de trouver dans des solidarités de voisinage et auprès des partenaires sociaux ?

Ces différences de sensibilité anthropologiques ou culturelles se reflètent dans la nature des actions concrètes. Les uns mettent l'accent sur des "crédits", des bourses, des ressources financières ou culturelles auxquelles les individus pourraient avoir accès au long de la vie ; ils privilégient alors le principe d'autonomie. Les autres insistent sur la qualité des réseaux de services qui matérialisent une forme de contrat social personnalisé, comportant des devoirs pour l'individu en échange de la sollicitude dont il est l'objet. Ils mettent en avant le principe de cohésion. Jérôme Gautie, chercheur au Centre d'Etudes de l'Emploi, oppose ainsi deux visions de la flexi-sécurité : autour de la figure du "travailleur indépendant", ou autour du "travailleur citoyen".

Comment la conscience chrétienne nous oriente-t-elle dans ce contexte en pleine effervescence de créativité sociale? Une chose me semble claire d'abord: dans un contexte démocratique où les plus pauvres ne sont pas souvent des électeurs, le troisième principe de justice redistributive est toujours soumis au risque de devenir résiduel, ou subordonné. Une vocation de la présence chrétienne en Europe consiste bien à désigner ce principe comme une boussole déterminante, un baromètre de l'ensemble du changement économique et social, qui doit trouver sa traduction dans l'ensemble des actions de réforme structurelle⁸. Une autre chose me frappe également, c'est l'importance des conditions concrètes de préparation et de mise en œuvre des réformes. Dans des situations de plus en plus complexes, la manière compte autant que la finalité ou l'objectif. Récemment, à l'occasion d'une confrontation d'expériences, que nous avons organisée à Bruxelles sur les processus de réforme des systèmes de santé, j'ai été touché par un échange de vues entre des praticiens suédois, luxembourgeois, espagnols, portugais et lettons. L'enjeu était le contrôle de la qualité en vue de la maîtrise des dépenses de santé, dans le secteur hospitalier. Ici transparaissait non pas l'organisation, mais la manière suédoise, faite d'une interaction continue entre un organe central qui émet des normes de qualité et d'efficacité pour certains protocoles coûteux et les 21 districts suédois décentralisés. L'organisation, c'était dans ce cas la décentralisation, comme c'est de plus en plus la règle pour des situations complexes. Mais la manière – ce qui a suscité le plus de questions et d'échanges – c'était l'interaction entre les niveaux géographiques, entre les médecins et les gestionnaires : une manière ouverte au dialogue et où la décision se rattache à une évaluation.

Cette distinction entre "organisation" et "manière", entre structures et modalités, suggère que le charisme chrétien, si on peut ainsi le nommer, ne se situe pas dans le vent violent des réformes et de leurs annonces, mais dans la brise légère de la mise en œuvre concrète, longanime, de leur application. Pour qu'une société soit juste, il faut certainement d'abord que les principes normatifs collectifs qui inspirent ses règles et ses lois soient justes. Mais cela ne suffit pas, il faut aussi que ces règles soient habitées par des justes. Je songe à l'importante leçon qui nous fut donnée lors d'une session des Semaines sociales consacrées à la violence, par Charles Rojzman, lorsqu'il soulignait le rôle décisif des acteurs au contact, des gardiens d'immeuble, des préposés au guichet de la poste, des policiers, des conducteurs d'autobus, ajouterait-on.

Crise de la protection sociale ou crise du modèle social : la version française

Le cadre se rétrécit puisqu'il s'agit maintenant de la situation française, à la lumière des références européennes où elle est immergée. La démarche cependant reste la même : le point de vue chrétien est un point de vue en situation, et ce d'autant plus que notre pays est certes plus laïc, mais sans doute moins profondément sécularisé que d'autres. Ce que nous perdons en visibilité institutionnelle (les Églises ne font pas partie de l'appareil public), nous le gagnons en tant que composante chrétienne d'un pluralisme laïc. Les chrétiens font en France partie du corps social ; ils ont joué un rôle très actif dans la formation des institutions du social de notre pays. Souvenons-nous du discours de Martine Aubry, à Lille en Septembre 2004, à l'occasion du centième anniversaire des Semaines Sociales de France, avec cette véritable litanie des réalisations pionnières en matière de prévoyance sociale, initiée en France par les militants sociaux chrétiens. J'aborderai donc successivement les points suivants :

- Dans la constellation du modèle social européen, l'étoile française présente des caractéristiques singulières dont l'adaptation aux grandes évolutions des 25 dernières années est aujourd'hui fortement remise en question.
- La perte d'efficacité des structures sociales françaises trouve son origine en grande part dans le fonctionnement du marché du travail.
- Comment les comparaisons internationales peuvent-elles nous éclairer ?
- La conscience chrétienne est interpellée.

⁸ À cet égard, la pratique déjà longue, en Irlande, du "*poverty proofing*", consistant à soumettre les réformes économiques importantes au test de leur impact sur la situation des plus défavorisés, peut être véritablement considérée comme exemplaire, de même d'ailleurs que l'ensemble de la stratégie irlandaise de lutte contre l'exclusion et la pauvreté.

Crise de la protection sociale ou crise du modèle social ?

Les caractéristiques singulières de l'État social français

Depuis une dizaine d'années, les chercheurs en sciences sociales s'activent pour évaluer les conditions de l'adaptation du modèle social européen aux nouvelles données de la mondialisation comme aux aspirations, aux comportements et aux valeurs nouvelles des sociétés. L'un d'entre eux, le professeur danois Gosta Esping-Andersen, s'est rendu célèbre par une typologie qui classe les différentes versions du "modèle social européen" en cinq grandes familles : anglo-saxonne (où la solidarité passe par l'impôt qui finance la totalité des dépenses de santé, avec une flexibilité élevée du marché du travail et des mécanismes d'assistance relativement peu développés) ; nordique et scandinave (où la protection sociale est très étendue, également financée par l'impôt, avec une très forte influence des partenaires sociaux dans la régulation du marché du travail) ; continentale (où la protection sociale étendue est de type "assurantiel", où la protection des salariés dans l'emploi est élevée, avec un rôle variable des partenaires sociaux ou de l'État) ; méditerranéenne (où tout est relativement faible, et la protection sociale, et les garanties de l'emploi, où l'État joue un rôle central en matière de retraite et de santé). À quoi s'ajoute désormais une cinquième famille : celle des nouveaux États membres (où la protection sociale a été largement réorganisée sous l'influence de la Banque mondiale, où le marché du travail reste très protégé et où les partenaires sociaux sont presque inexistant).

La France appartient clairement à la famille continentale avec l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, les Pays-Bas, tout en y développant des traits singuliers particulièrement marquants : tout d'abord le caractère très étendu de la redistribution opérée par la solidarité obligatoire qui s'exerce au travers d'un système éclaté, notamment en matière de retraite, marqué aussi par l'importance de diverses prestations visant à assurer un revenu minimum. Ensuite, un grand souci d'égalité d'accès aux services de base, avec un réseau puissant de services publics ou exercés avec un mandat public, dans le domaine du logement, de la santé, de l'école, des transports collectifs, sans doute d'un des traits les plus forts de ce qu'on appelle le modèle républicain. Enfin, un rôle très important de l'État dans la réglementation du marché du travail, à la fois comme protecteur des salariés et comme puissance déterminante dans l'organisation du système de retraite et du système de santé.

Cet État social français est particulièrement affecté par la perte d'efficacité qui frappe tous les systèmes européens à partir des années 80. Du fait de l'augmentation soutenue des dépenses de protection sociale, et en particulier des dépenses de chômage et d'assurance maladie, l'équilibre financier de la protection sociale est périodiquement remis en cause, entraînant une augmentation continue des charges obligatoires. Pourtant, l'investissement social ainsi réalisé ne parvient pas à contenir le chômage des jeunes et ne permet pas de réduire le niveau de la pauvreté. À partir de la fin des années 80, celui-ci, après avoir fortement décliné pendant 20 ans, se stabilise. C'est ce que le Président de la République nommera d'une formule célèbre en 1995, la "fracture sociale". Si l'on admet que l'objet de la protection sociale n'est pas seulement de compenser ou de réparer, mais de prévenir, d'encourager et de préparer à l'activité, la perte d'efficacité apparaît en France particulièrement marquée avec : d'un côté un taux de dépenses de protection sociale parmi les plus élevés en Europe, en fait le second après celui de la Suède ; de l'autre, un taux de participation à l'emploi de la population en âge de travailler parmi les plus faibles (en particulier pour les jeunes, pour les plus de 55 ans, les descendants des populations immigrées) ; une fréquence élevée de jeunes rejoignant le marché du travail sans qualification ou sans avoir achevé leur formation ; un taux de chômage structurel ainsi qu'un taux de "pauvreté persistante" au-dessus de la moyenne européenne. Malgré les grandes lois sur la formation permanente adoptées à la fin des années 70, la proportion des salariés les moins qualifiés ayant accès à la formation continue est particulièrement basse, faible accès signifiant à la fois manque d'opportunité et incapacité à en bénéficier.

Le fonctionnement du marché du travail, source d'injustice sociale et d'inefficacité de la protection sociale

Le fonctionnement spécifique du marché du travail français, en comparaison d'autres marchés du travail en Europe, donne à mon sens une explication très plausible du contraste entre l'étendue des dépenses sociales toutes catégories confondues et le médiocre dividende social qu'elles engendrent. Les dépenses sociales françaises sont relativement élevées parce qu'une part importante d'entre elles ne contribue pas à l'habilitation des plus défavorisés, ou sert seulement, même si c'est indispensable, à compenser un taux d'emploi durablement faible.

Ces deux caractéristiques, taux d'emploi faible et importance des situations de précarité et de pauvreté, résultent de l'extrême sélectivité du marché du travail français qui pardonne moins que d'autres le fait d'être jeune, âgé ou peu qualifié ou descendant d'immigré, ou femme reprenant une activité, toutes les circonstances par lesquelles on devient "demandeur d'emploi". Non seulement l'entrée dans l'emploi et la sortie du chômage sont difficiles et longues, mais elles impliquent souvent un passage par des contrats temporaires qui eux-mêmes génèrent moins qu'ailleurs une transition vers des emplois de meilleure qualité. Cela peut se résumer en quelques chiffres. Alors que la part respective des contrats permanents et temporaires est comparable en France et chez ses voisins, la probabilité de quitter un emploi temporaire pour gagner un emploi permanent est 30% plus faible en France que la moyenne. Le taux de mobilité globale d'une personne qui occupe un emploi de toute nature est en France l'un des plus faibles d'Europe. En général le taux de mobilité est positivement corrélé avec le taux global d'activité. Moins une société est mobile, plus elle fige les positions respectives des contrats précaires et des contrats permanents. Tout se passe comme si, dans un contexte d'adaptation plus intense, la protection des

Crise de la protection sociale ou crise du modèle social ?

emplois permanents se payait d'un accès plus difficile à l'emploi en général. C'est ce dilemme qui a fait se développer au plan européen le concept déjà évoqué de "flexicurité".

Ce nouvel équilibre est étudié en France depuis longtemps⁹. Force est de reconnaître que les pouvoirs publics n'ont abordé que timidement cette perspective à travers des essais partiels n'abordant pas l'ensemble de la dimension du nouvel équilibre, essais fragmentaires dont l'exemple le plus dramatique a été celui du CPE, centré sur les seuls jeunes – alors que ce qui est en cause ce sont les conditions pour toutes les générations –, et sur la seule flexibilité – et pas la sécurité des trajectoires.

Que nous apprennent vraiment les comparaisons internationales ?

Nous serions cependant bien mal venus, surtout nous exprimant comme chrétiens, de céder au pessimisme ou de rentrer dans la diatribe entre "décliniste" et partisans inconditionnels du "modèle français". Les Français, comme le montre le rapport¹⁰ qui vient d'être rendu au Premier Ministre par Jacques Delors, président du CERC¹¹, montre que les Français ont l'intelligence des changements nécessaires et qu'ils ont accompli d'importants ajustements de leur système social. Je pense particulièrement à la réforme récente des retraites qui s'est attaquée au cœur de la difficulté, à savoir l'allongement de la durée de vie au travail et l'inégalité de l'espérance de vie après le départ en retraite. Même la CGT, souvent citée comme bloc monolithique, est aujourd'hui le lieu d'un débat sur ce que constituent vraiment les intérêts matériels des travailleurs. On observe ainsi qu'à Bruxelles, CGT, CFDT et CFTC font désormais partie d'une même Confédération syndicale européenne, ce qui n'était pas le cas il y a cinq ans. De même, le système social français présente-t-il d'incontestables réussites, comme l'ensemble des protections et des aides qui accompagnent les ménages avec enfants. La France offre sans doute la politique familiale la plus complète et la plus constante depuis cinquante ans, ce qui n'est pas pour rien dans un taux de natalité le plus élevé d'Europe, après celui de l'Irlande.

Mais surtout, il ne faut pas se tromper sur l'enjeu des comparaisons internationales. Souvent en effet, elles sont utilisées à mauvais escient ou superficiellement, soit pour développer un sentiment de supériorité bien mal placé, soit au contraire pour alimenter une mortification encore moins féconde. Nous ne serons ni des Finlandais, ni des Néerlandais, ni des Autrichiens, ni des Espagnols, pour prendre quelques exemples de pays qui paraissent avoir réussi à concilier l'ouverture au monde et le maintien d'un niveau élevé de protection sociale. Si ces pays doivent nous inspirer, ce n'est pas sur telle ou telle mesure particulière, encore moins pour l'architecture originale de leur "système", mais beaucoup plus pour le courage, l'équité et la patience avec lesquels ils se sont attaqués collectivement à leurs faiblesses, en s'appuyant sur leurs forces et leurs traditions.

Quelques pistes pour une société française plus juste

Dans cet esprit, je voudrais maintenant esquisser les contours d'une société française plus juste que celle d'aujourd'hui, anticipant au moins partiellement sur la déclaration finale qui sera proposée à ces Semaines sociales, en m'appuyant sur les forces originales de notre tradition.

- L'ampleur de la redistribution sociale et son extrême morcellement suggèrent des restructurations et des simplifications, orientées sur les situations des plus défavorisés, que sont aujourd'hui les jeunes générations et les personnes en situation d'exclusion. En recomposant les multiples aides à l'emploi vers une systématisation des allocations de chômage pour les jeunes, couplées avec un accompagnement vers le premier emploi, on n'ajouterait pas de charges à la collectivité. La proposition de Martin Hirsch, président d'Emmaüs¹², en vue de l'éradication de la pauvreté des enfants, prévoyait de même une simplification drastique de la myriade des aides sociales destinées aux familles les plus pauvres, sous la forme d'un revenu social d'activité, qui n'aurait au total, pas coûté plus cher, si l'on tient compte des allègements administratifs

- La qualité du réseau des services publics français constituerait un atout majeur d'une société inclusive, promotrice d'autonomie, s'ils pouvaient être mis d'avantage en situation de coopérer localement, pour offrir un appui plus "intégré" et plus personnalisé, entre les aspects du logement, des transports, de la santé, et bien entendu de l'éducation et de la formation professionnelle. Sait-on qu'au Portugal, pays également centralisé comme la France, chaque canton dispose d'un comité de coordination des services publics locaux et nationaux, en vue de favoriser cet accompagnement et cette prise en compte de la complexité ?

- Dernier atout majeur traditionnel de notre pays, il s'agit en définitive de l'État, comme pilote et animateur des réformes majeures et du changement social. Mais un État qui devrait, aux dires de nombreux spécialistes, engager une profonde réforme de "gouvernance". En disant cela je ne pense pas faire une faveur particulière à une candidate présidentielle, mais seulement rendre compte de mon propre travail de réflexion à la cellule de

⁹ Le rapport Boissonnat pour le Commissaire Général du Plan proposait déjà dès le début des années 90, un contrat d'activité plutôt qu'un contrat de travail; plus récemment les Rapports d'Olivier Blanchard et ultérieurement celui de Pierre Cahuc pour le premier Ministre abordent précisément la question de la flexicurité en préconisant une réforme conjointe de l'assurance chômage, de la formation professionnelle et du droit du travail.

¹⁰ *Une France en transition*, rapport annuel du CERC, Novembre 2006

¹¹ Conseil de l'Emploi, des Revenus et de la Cohésion sociale

¹² *Au possible, nous sommes tenus*, rapport pour le Premier Ministre, 2004.

Crise de la protection sociale ou crise du modèle social ?

prospective de la Commission européenne et surtout me faire l'écho de la société civile française la plus proche des réalités sociales les plus lourdes.

On trouve dans le Livre des États Généraux de la Fédération Nationale des Associations de Réhabilitation Sociale (FNARS), qui célébrait son 50^e anniversaire la semaine dernière à Strasbourg, une description saisissante des défaillances de l'action de l'État telle qu'elle est perçue par ceux qui ont reçu mandat public d'accueillir et de réinsérer si possible les plus pauvres, les plus démunis, dans 780 centres d'hébergement et de réinsertion sociale : au sommet de l'État, c'est le manque de visibilité et de stratégie – « Nous sommes confrontés à une impossible surenchère législative. La veille législative est devenue impraticable. Personne ne sait vraiment où vont les pouvoirs publics » – ; au niveau de l'exécution administrative, c'est l'absence d'écoute et d'évaluation des situations réelles – « Les lieux de concertation sont sans pouvoir. Les pouvoirs publics ne considèrent pas les acteurs de la société civile comme des interlocuteurs véritables ».

La conscience chrétienne française interpellée

Mais d'où vient cette situation si dommageable d'un État, à la fois incontournable et paralysé, surchargé et vilipendé ? Nous devons comme chrétiens pousser plus loin l'examen. Ayant travaillé avec des préfets, des directeurs départementaux de l'action sociale, des directeurs des services régionaux, je sais que la communauté administrative nationale est composée le plus souvent de personnes intègres et compétentes. La réhabilitation d'un État moderne, inspirateur et responsable, capable d'insuffler une vue longue, de consulter loyalement, d'adapter ses dépenses en fonction d'une évaluation rigoureuse des résultats, tout cela n'est peut-être pas principalement une question d'institution, voire de constitution. Cela passe sans doute encore davantage par l'exercice de la vertu de fraternité, celle dont se réclament particulièrement les chrétiens lorsqu'ils veulent contribuer à une vie bonne, pour rendre opérationnels les principes communs de justice.

Si l'État n'a plus la force et la qualité qui sont nécessaires à la justice aujourd'hui, c'est en grande partie parce que nous avons laissé s'instaurer une société de "marchands du temple", le temple étant l'État en tant qu'inspirateur et gardien de l'intérêt général. Une société de marchands du temple, c'est une société de corporations dont chacune défend sincèrement une conception étroite de la justice, celle qui veut que l'on ne perde rien par rapport aux autres corporations.

Je voudrais évoquer à ce propos l'exemple de la santé publique. Il est particulièrement important, du point de vue d'une société juste en France, que soient maîtrisées les dépenses de santé. Non seulement c'est un objectif en soi, si l'on veut préserver l'universalité de l'accès à des soins de qualité et ne pas se trouver devant la nécessité d'une santé à deux vitesses, mais c'est devenu un enjeu global pour toutes les politiques sociales d'autonomie et de cohésion que nous venons d'évoquer. Faute de pouvoir en effet contenir le déficit de la Sécurité sociale¹³, les économies sont faites dans d'autres secteurs qui dépendent directement de l'État, comme le logement ou l'éducation, et ce en vertu de la contrainte globale d'endettement public et de limitation des déficits. Il n'a pas échappé aux auditeurs des Semaines Sociales que le budget 2007 de la Sécurité Sociale a de nouveau été voté en déséquilibre de cinq milliards, malgré les effets en année pleine d'une toute récente réforme. Sachant cela, l'Assemblée nationale a néanmoins concédé au groupe des médecins spécialistes une rallonge tarifaire accroissant ce déficit. En ce moment, la presse se fait écho, dans ce même contexte de déséquilibre global, de pressions du groupe des chirurgiens, et cela contre l'avis du Président de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

Il n'y a pas lieu de faire un reproche moralisateur aux médecins spécialistes ni aux chirurgiens. Le problème est plus profond. Au même moment, on a entendu de l'autre côté de notre échiquier politique, un candidat à la candidature présidentielle rappeler qu'en matière d'éducation, rien n'était possible sans l'accord des enseignants, à propos d'un sujet tenant justement à consentir un effort pour les élèves en difficulté. Comment demander en effet aux enseignants de travailler plus longtemps pour améliorer l'égalité des chances des enfants, si par ailleurs d'autres groupes sociaux peuvent obtenir de l'État, à rebours d'un intérêt général menacé, la satisfaction de leurs revendications ?

Les chrétiens, s'ils veulent continuer d'être, ou devenir, une source de fraternité dans la société française, ne peuvent qu'être sensibles à l'interdépendance des blocages catégoriels qui se coalisent contre une société juste. Des blocages qui reflètent une conception de la justice limitée à la requête de ce qui est dû dans une stricte égalité. De nombreux signes nous montrent qu'il y a une véritable urgence à engager un chemin de profond renouveau social, pour lequel l'État doit trouver un répandant moral dans la société française. J'ai cru lire cela dans le livre que vient de publier notre Président Michel Camdessus . D'une certaine façon, comme chrétiens, nous devrions proclamer la nécessité d'une remise à plat des droits acquis. Je ne parle pas ici d'une nuit du 4 août romantique, mais d'une série de questions que nous devrions porter au sein des groupes socioprofessionnels auxquels nous appartenons : les requêtes de ces groupes à l'égard de l'État, les protections dont ils bénéficient pour assurer leur continuité, visent-elles effectivement l'autonomie de ceux auxquels ces services sont destinés ?

¹³ Le récent rapport de Michel Pebereau estime que les déficits cumulés des régimes sociaux ont aggravé d'un montant équivalent à 110 milliards d'Euros le total de l'endettement public)

Crise de la protection sociale ou crise du modèle social ?

Ces requêtes et ces protections contribuent-elles à une ouverture accrue entre les groupes sociaux ? Et surtout, quel sera l'impact de nos demandes sur la situation des plus défavorisés, y compris au sein de ces mêmes groupes ? Ceci sans doute devrait nous conduire à nous abstenir de vitupérer, selon notre catégorie d'appartenance, contre l'État, contre les entreprises, contre les salariés, pour nous faire au contraire les interprètes, à l'intérieur de ces groupes, d'une vision plus authentique, plus ouverte, plus globale aussi. Cette vision, n'est-ce pas celle de la miséricorde ?

Débat

– *Pourriez-vous préciser le principe de justice redistributive que vous avez évoqué et celui d'inclusion sociale ?*

Les principes de justice redistributive et d'inclusion sociale viennent tempérer l'école libérale. Aussi bien Rawls que Amartya Sen insistent sur les libertés ; le premier sur les libertés fondamentales, le second sur les capacités à exercer ces libertés, le fait d'être en situation, d'être « habilité ». Mais tous deux s'intéressent moins au résultat final de l'espace des libertés ; ils ne font pas de la réduction des inégalités de fait ex-post un objectif majeur. Le principe de justice redistributive s'intéresse au résultat final et introduit un garde-fou dans le jeu des libertés, que celles-ci soient des libertés fondamentales ou encouragées par un État « habilitateur ».

Il est intéressant aussi d'analyser l'évolution du principe de justice distributive dans les sociétés européennes contemporaines, d'un point de vue égalitariste général – il faut réduire les inégalités en général – vers un point de vue plus subtil : certaines inégalités sont admissibles si elles se traduisent par une amélioration réelle du sort des plus pauvres. Pour parler d'un sujet brûlant en France – la rémunération des très haut-dirigeants, facteur d'inégalité manifestement insupportable – au regard du principe de justice redistributive, si de telles rémunérations contribuent effectivement au dynamisme de l'entreprise, à la création d'emplois, à son évolution dans le temps, à sa survie, elles ne sont pas critiquables. Si ce n'est pas le cas, alors il y a lieu de s'inquiéter.

– *La stratégie de Lisbonne ne vous paraît-elle pas un échec, tant par rapport à ses objectifs et qu'à ses critères d'évaluation ?*

Le fait que 25 États se soient donné des objectifs communs non seulement sur l'emploi et la compétitivité, mais sur la réduction de la pauvreté, le maintien d'un système de retraite juste et équitable, d'un accès universel de tous à la santé, quel que soient les efforts d'économie qui seront conduits, et que ces États s'astreignent, à l'aide d'indicateurs, à vérifier s'ils les respectent ou pas, ceci me semble en soi un progrès. Aura-t-on apporté en 2010 une contribution décisive à l'éradication de la pauvreté ? J'ose l'espérer. L'essentiel n'est pas pour moi une baisse spectaculaire, mais l'effort patient, soumis à contrôle par l'observation de la Commission et des pairs, pour mener dans la durée une action continue qui touche à ses racines l'origine de la pauvreté, notamment celle des enfants ou des immigrés. En ce sens, je ne pense pas que la stratégie de Lisbonne soit un échec.

– *En France, dans quelle mesure la décentralisation a-t-elle contribué à faire évoluer l'état social français ? Vous avez dit également que la manière compte autant que la finalité. De nombreux participants expriment un manque de confiance dans l'État français : comment l'expliquez-vous ?*

Le problème véritable de la décentralisation n'est pas la claire répartition des pouvoirs entre les collectivités territoriales décentralisées et les pouvoirs publics. On peut très bien maintenir en France les caractéristiques d'un État fort, dans lesquelles l'administration centrale parisienne continue de jouer un rôle d'impulsion et d'innovation important.. La vraie difficulté de gouvernance, quel que soit le système de décentralisation, c'est la possibilité donnée aux acteurs responsables pour un même territoire de coopérer ensemble avec une capacité d'autonomie. Nous retrouvons là nos principes de justice : l'État fort peut le demeurer s'il est capable de donner une autonomie plus grande à ses représentants, leur permettant d'entrer dans des partenariats, des dialogues, des évaluations, etc. Le secret de la décentralisation, c'est l'articulation sur le plan local des différentes responsabilités.

– *Le paritarisme est en crise, les syndicats affaiblis, peu représentatifs, les corps intermédiaires affaiblis, le modèle social est en panne. Comment selon vous le relancer ? Quel pourrait être le rôle en la matière des associations, qui sont souvent une réponse individuelle et collective concrète à des situations, mais qui ne sont pas statutairement présentes et manquent de moyens humains et financiers ?*

La France est héritière d'une très vieille tradition sociale d'antagonisme entre le monde des patrons et le monde des salariés, qui nous vient en particulier des grands traumatismes jamais complètement résorbés à la fin du XIXe siècle. Dans l'entre-deux-guerres d'abord, puis de façon renforcée après 1945, l'État a dû prendre parti pour les salariés, de manière à trouver grosso modo un équilibre face à cette tension antagoniste permanente. Sachant cela, et dans la mesure où nous sommes des chrétiens engagés dans des mouvements patronaux, syndicaux ou dans les pouvoirs publics, nous pouvons essayer, tout en assumant cette tradition de tension, de donner sa chance à un véritable dialogue social. Et nous pouvons essayer d'être nous-aussi initiateurs d'un renouveau de la question sociale et du dialogue social.

Crise de la protection sociale ou crise du modèle social ?

Dans le contexte actuel d'un monde syndical morcelé, qui peine à trouver des postures cohérentes et parfois se laisse dominer par des attitudes de révolte, j'ose dire comme chrétien que l'initiative encourageante devrait venir du monde patronal. C'est lui en définitive qui connaît vraiment la situation et les risques, qui pèse l'ensemble des enjeux. Notamment par rapport à la question de la flexibilité-sécurité, j'estime qu'on devrait entendre davantage de propositions de sa part.

Plus généralement, on dit des corps intermédiaires qu'ils sont faibles, mais où sommes-nous les chrétiens pour la vitalité de ces corps et de la société civile ? Je pense qu'il suffirait de pas grand chose, d'une remobilisation en particulier de la génération des trentenaires. Nous devons moderniser nos appareils syndicaux, professionnels, associatifs pour leur faire une place complète. Cela ne va pas de soi. Mais je sens pour ma part chez eux une disponibilité, avec des formes tout à fait nouvelles auxquelles nous devrions être attentifs.

Quant au rôle des associations, il restera essentiel : on le voit par exemple avec la question de l'immigration. Le début de l'année 2006 a ainsi été l'occasion d'une empoignade très forte entre les représentants des grandes Églises chrétiennes et le ministre de l'Intérieur à propos de la loi portant le titre de « l'immigration choisie ». Je voudrais clarifier les choses de mon point de vue : on ne peut pas interdire à un État d'organiser l'immigration. S'il ne peut pas le faire, s'il n'y a pas des lois qui en particulier régule le flux net positif de l'immigration nette positive, on s'expose à une immigration illégale, avec tout le cercle vicieux que nous connaissons. Il est donc légitime qu'un État, à travers des lois bonnes ou mauvaises, discutables, cherche à canaliser et organiser, y compris dans ses rapports avec les autres pays d'Europe mais aussi les pays d'origine, les principes et les conditions de l'immigration. Là où le bât blesse, c'est pour la gestion du moment présent. Dans le débat avec le ministre de l'Intérieur, le problème n'était pas tant sa loi que les effets concrets, pratiques et non-envisagés que son application immédiate aurait eu par rapport à un certain nombre de personnes plongées du coup dans une situation irrégulière sans avoir pu l'anticiper. La gestion du quotidien et des transitions fait partie de la justice. La loi ne peut pas tout. Une société, pour devenir juste, ne doit pas seulement avoir des lois justes : elle doit être habitée par des justes. La société civile en l'occurrence – la Cimade, le Secours Catholique ont eu raison. Mais de même ont eu raison les préfets, les directeurs départementaux du travail qui ont pu se mettre avec eux autour d'une table et analyser les situations concrètes, et tenter de remédier à ces problèmes de transition.

– *Vous avez employé le mot gouvernance à plusieurs reprises : comment le définissez-vous ?*

La gouvernance, cela veut dire gouvernail plus confiance : avoir confiance dans ceux qui tiennent le gouvernail. Là aussi, on retrouve la manière : des autorités qui écoutent, se laissent corriger, évaluent, se laissent piloter par les résultats, remettent régulièrement en cause leurs actions ; et des citoyens qui du même coup jouent pleinement leur rôle, mais ne se substitue ni à la loi ni au législateur et au décideur, chacun jouant sa partie ; telle est une société de confiance, une société juste.

– *La religion n'a-t-elle pas favorisé, en entretenant la soumission à Dieu, certaines attitudes et une certaine permanence de la misère. Ne voit-on pas aujourd'hui, dans certaines sociétés religieuses, la misère perdurer à cause d'une trop grande soumission ?*

Je vous répondrai là en historien. L'Église a joué un rôle énorme dans toutes les structures de charité, en s'obligeant d'abord elle-même, comme corps des prêtres et des fidèles, à considérer le secours aux pauvres comme un obligation première. Mais c'est aussi l'Église qui organisait l'exclusion du mendiant : les grandes processions du renfermement qui au XVIe et XVIIe siècle passaient dans les rues des grandes villes de l'Europe, à commencer par Rome, étaient des processions religieuses qui menaient les pauvres et les mendiants dans des asiles d'enfermement, des sortes de prisons de pauvres. L'Église avait parfois un certain retard sur le monde ; le plus souvent, elle lui répondait. Je crois qu'aujourd'hui les organisations sous les auspices de l'Église expriment l'engagement religieux dans la lutte contre la pauvreté.

– *Vous avez dit que la politique européenne est selon vous plus sociale que les politiques nationales, pourriez-vous étayer cette affirmation ? Si les Français ont majoritairement rejeté la constitution, n'est-ce pas que cette affirmation ne va pas de soi pour la plupart d'entre-eux ?*

Oui, au cours du débat référendaire, on a dit que l'Union européenne n'avait pas de dimension sociale. J'ai essayé de façon plus nuancée de dire dans mon exposé la même chose que je vais reformuler de façon plus brutale : les Français ont eu tort de penser que l'union européenne manque de dimension sociale ! Parce que si – j'ose le dire – 40% du budget de l'Union européenne est donné aux politiques agricoles, ce sont bien des politiques de solidarité. On peut les critiquer sur plusieurs plans, certainement faut-il les changer, mais ce sont des politiques de solidarité sociale qui cherchent à aider les régions et les personnes en situation précaire. L'Union Européenne est sociale, et nous avons le droit, nous les citoyens européens, si l'Union Européenne devient plus politique, d'exiger qu'elle devienne encore plus sociale.

– *À propos du travail comme rempart à la pauvreté, que pensez-vous du développement du phénomène des travailleurs pauvres ? Vous avez présenté la formation comme un moyen de lutte contre l'injustice. On constate*

Crise de la protection sociale ou crise du modèle social ?

pourtant que de plus en plus de personnes diplômées ne trouvent pas de travail ou un travail largement sous-qualifié ?

Bien sûr, nous savons tous qu'il y a des travailleurs pauvres, mais c'est une vérité banale. Le non-travail, le chômage, sont une exclusion : ils créent une situation bien inférieure sur tous les plans, par rapport à ceux qui ont du travail, même insuffisamment rémunéré. Quant aux diplômés qui ont du mal à trouver du travail, nous vivons dans un monde où il semble y avoir un manque de travail par manque de postes traditionnels. Les services prennent en effet aujourd'hui beaucoup plus de place que la production et nous nous adaptons trop lentement à cela. Il faut adapter nos diplômés aux défis du siècle.

– La décroissance pourrait-elle être un moyen de réduire l'injustice sociale ?

Non, la décroissance n'est pas selon moi un instrument de justice ; la croissance l'est. Elle permet la réalisation des objectifs sociaux, mais elle est aussi une condition de stabilité politique. Quand nous observons au cours de l'histoire les phénomènes de déstabilisation politique ou d'avancée des populismes, ils arrivent justement dans des moments où la croissance tombe. En Europe, c'est au-dessus de 3% de croissance qu'il y a stabilité et progrès nécessaires.

– Vous avez beaucoup fait référence au modèle anglo-saxon, aux performances excellentes des États-Unis et du Japon par rapport aux États européens. Serait-ce donc le bon modèle selon vous ?

Il faut abandonner les mythologies sur le modèle anglo-saxon, pas seulement américain, puisqu'on le trouve aussi dans les pays scandinaves ou en Grande-Bretagne. Or la politique anglaise peut se vanter de ce fait : le chômage y est au niveau le plus bas de tous les pays européens.